

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Règlement REACH (CE) n°1907/2006 – n°453/2010)

### SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : PARFUMS D EAU GAMME ENKI et KIKAO

Code produit :

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Composition cosmétique parfumante.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale : ENKI

Adresse : 23 rue des hautes roches – 37230 FONDETTES

Tel : + 33(0)6 16 08 61 01

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59

Société/Organisme : ORFILA

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations.**

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**Conformément aux directives 67/548/CEE et leurs adaptations.**

Dangers possibles :

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

#### 2.2. Eléments d'étiquetage

**Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations.**

Etiquetage additionnel :

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) $\geq$  0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

### SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n°1907/2006

#### 3.2. Mélanges

Composition :

| Identification | CE 1272/2008 | Nota | %                   |
|----------------|--------------|------|---------------------|
| Parfum         | ED12, SCI2   |      | 80 $\leq$ x % < 100 |

---

## SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### En cas de d'inhalation :

En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.

#### En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés, laver la peau avec beaucoup d'eau et du savon.

#### En cas de contact avec les yeux :

Laver à l'eau courante pendant 20 minutes en maintenant les paupières écartées. Si une irritation persiste, ou si des lésions apparaissent consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne rien donner à boire. Ne pas tenter de faire vomir et appeler un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Aucune réaction particulière du corps humain au produit n'est connue.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

---

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée, extincteur à poudre, mousse, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### Moyens d'extinction inappropriés

Aucune donnée n'est disponible

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Moyens d'extinction appropriés

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible

---

## SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et de procédure d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter tout rejet direct à l'égout, les eaux de surface et les eaux souterraines, ne pas faire pénétrer dans les sols.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants

### 6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible

---

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures particulières nécessaires.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée disponible

Autres données sur les conditions de stockage: Maintenir le récipient hermétiquement fermé et au sec, conserver dans un endroit frais.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Bien agiter avant emploi

**SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètre de contrôle**

Aucune donnée n'est disponible

**8.2. Contrôle de l'exposition**

Équipement de protection individuelle

**-Protection des yeux/du visage**

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

**-Protection des mains**

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.



Remarque complémentaire:

Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.: la température).

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :

**-Protection du corps**

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

**SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                                 |                             |
|---------------------------------|-----------------------------|
| Etat physique :                 | liquide                     |
| pH à 20°C :                     | non concerné                |
| Couleur :                       | Incolore à Jaune            |
| Odeur :                         | caractéristique             |
| Solubilité dans l'eau :         | Soluble en toute proportion |
| Température de solidification : | non concerné                |
| Température d'éclair :          | > 100°C                     |
| Densité :                       | env. 1 g/cm <sup>3</sup>    |

**9.2. Autres informations**

Aucune donnée disponible

---

## SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7

### 10.3. Possibilités de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse dans les conditions normales d'utilisation

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de précautions spécifiques à observer si ce n'est une bonne gestion des substances chimiques.

### 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

Pas de produits à éviter connus.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées

---

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë :

Pas de données disponibles.

### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau :

Données expérimentales/calculées:

Pas de données disponibles sur les effets sensibilisants.

### mutagénicité des cellules germinales :

Evaluation du caractère mutagène:

La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes sur les bactéries.

### Cancérogénicité :

Evaluation du caractère cancérogène:

Pas de données disponibles pour un effet cancérogène.

### toxicité pour la reproduction :

Evaluation de la toxicité pour la reproduction: Aucune donnée concernant la toxicité pour la reproduction n'est disponible.

---

## SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Nocif (nocivité aiguë) pour les organismes aquatiques. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

Pas de données

Invertébrés aquatiques:

Pas de données

Concentration nominale.

### Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

---

### Mobilité dans le sol (et d'autres compartiments si disponibles)

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Pas de données disponibles.

### Résultats des évaluations PBT et VPVB

#### Indications générales :

Les eaux usées contenant ce produit ne doivent pas être rejetées dans l'environnement sans un traitement préliminaire (station de traitement biologique).

---

## SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### Déchets :

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

#### Emballages souillés :

Les emballages vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

---

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2015 - IMDG 2014 - OACI/IATA 2016).

### 14.1. Numéro ONU

-

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

### 14.4. Groupe d'emballage

-

### 14.5. Dangers pour l'environnement

-

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible

---

## SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### - Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2016/1179 (ATP 9)

#### - Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

#### - Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

#### - Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

84 hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

## 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

---

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

### Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3 :

#### Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse ( Water Hazard Class).

GHS07 : Point d'exclamation.

GHS09 : Environnement.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.